



Institut de l'Annonciation  
Rue Josse Impens, 125  
1030 Bruxelles  
02/216.35.57

## **INSTITUT DE L'ANNONCIATION**

**Rue Josse Impens, 125**

**1030 Bruxelles**

**02/216-35-57**

## **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (ROI)**

**2019/2020**

## Informations générales : 2019/2020

### Horaire d'une journée d'école.

L'école est ouverte tous les jours de la semaine de 7h30 à 17h40.

Les cours commencent et se terminent aux heures suivantes :

Lundi – Jeudi – Vendredi : de 8h30 à 12h10 et de 13h30 à **15h20**  
Mardi : de 8h30 à 12h10 et de 13h30 à **14h30**  
Mercredi : de 8h30 à **12h20**

Pour permettre à votre enfant d'être bien accueilli avec tous ses amis de classe, il est indispensable d'arriver à l'heure à l'école soit AVANT 8h30 et AVANT 13h30.

Les portes de l'école seront fermées à 8h30 et à 13h30.

La première semaine, tous les enfants des classes maternelles seront accueillis dans leur classe à partir de 8h15.

En début d'année, seuls les parents des élèves de M0 et M1 accompagnent leurs enfants dans leur classe entre 8h15 et 8h25.

Le midi, les portes de l'école sont fermées entre 12h30 et 13h15.

Les parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s) à l'école pourront rentrer après la sortie des rangs soit à partir de 12h20 et ± 15h30.

De 7h30 à 8h15 : garderie payante (voir tarif).

Tout enfant présent avant 8h00 sera inscrit comme présent à la garderie.

L'enfant doit être conduit par les parents à la personne préposée à la garderie du matin. C'est seulement après cette présentation que l'école devient responsable de votre enfant.

De 12h10 à 13h30 : temps de midi.

De 15h30 à 15h40 : garderie gratuite.

A partir de 15h40 : garderie payante (voir tarif de l'asbl ECLOSION)).

La garderie se termine à 17h40 précises.

**Pendant les travaux : pas de rangs de sortie, modification au niveau des accès et des heures d'entrée et de sortie.**

### **Organisation des rangs (pas de rangs pendant les travaux)**

A midi, il n'y a pas de rang : les enfants ayant l'autorisation écrite des parents peuvent rentrer seuls.

A 15h30, deux rangs sont organisés ;

- le premier se dirige vers la place des Bienfaiteurs
- le deuxième descend la rue Impens.

Il n'y a que deux manières de quitter l'école ;

- prendre un rang ; les enfants qui ont une autorisation de quitter seul l'école doivent cependant être en rang.
- attendre dans la cour.

Les personnes responsables de la garderie ont comme consigne de refuser de remettre un enfant à une personne autre que les parents, sauf autorisation écrite de leur part.

Il est également demandé aux parents de ne pas retirer les enfants de leur rang devant la porte d'entrée. Si vous venez chercher vos enfants c'est soit dans la cour, soit au bout du rang.

### **La collation et le pique-nique**

A l'école, nous privilégions les collations saines et comme boisson uniquement de l'eau dans une gourde ou une bouteille en plastique.

Pour assurer sa journée de travail, l'élève a besoin de manger et de boire et ce tous les jours d'école sans exception.

Afin que nous puissions respecter la santé de votre enfant, vous êtes invités à nous signaler rapidement s'il est allergique à certains aliments.

### **Durant le temps de midi.**

Le repas tartines (une soupe est servie) : voir tarif ECLOSION

### **Tenue vestimentaire.**

Les enfants portent une tenue correcte et propre, un uniforme en primaire.

<b>Uniquement bleu marine uni</b>	<b>Uniquement blanc uni</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Jupe</li><li>• Robe</li><li>• Tunique</li><li>• Short ou bermuda</li><li>• Pantalon</li></ul> <b>PAS DE JEANS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chemisier</li><li>• Chemise</li><li>• Tee-shirt ou polo avec manches</li></ul>
<b>Bleu uni ou blanc uni</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pull</li><li>• Gilet</li><li>• Débardeur</li><li>• Chaussettes (même avec des sandales)</li><li>• Collants</li></ul>	

Les jupes, pulls, chemisiers sont de longueur correcte.

PAS DE COULEUR NOIRE. PAS DE TRAINING.

PAS DE CASQUETTE, PAS DE FOULARD, BANDANA, PAS de Kotoga, ...etc

PAS DE VERNIS A ONGLES, FAUX-ONGLES, MAQUILLAGE, TATOUAGE, PIERCING...

PAS DE BIJOUX SAUF MONTRE ET PETITES BOUCLES D'OREILLES.

Les tenues de sport sont réservées pour les compétitions sportives ou les activités extérieures.

Les tenues sont adaptées à l'école : pas de dos nu, tenue de plage, claquettes aux pieds....

Il faut avoir une bonne hygiène personnelle.

La directrice se réserve le droit de faire ôter tout vêtement non conforme à l'uniforme.

### **Gymnastique.**

Ce cours est obligatoire au même titre qu'un cours de mathématique, français...

Pour être exempté, il faut présenter un certificat médical en bonne et due forme.

L'uniforme de gymnastique est composé d'un short bleu foncé, de sandales blanches et d'un t-shirt blanc.

Le tout doit être marqué au nom de l'enfant et placé dans un sac de toile pratique, également marqué.

Les classes de maternelles ont des cours de psychomotricité.

### **Natation.**

Les enfants se rendront à la piscine occasionnellement.

### **Précision quant à l'application du projet éducatif et pédagogique de l'Institut de l'Annonciation ainsi que des missions de l'école chrétienne.**

A l'Institut de l'Annonciation, école catholique, nous privilégions la réflexion sur la dimension spirituelle de la religion, sur le sens des actions des uns et des autres en insistant sur l'aspect individuel et personnel de la démarche de chacun. Chacun son chemin en toute discrétion.

La relation du croyant à Dieu est personnelle et ne regarde pas les autres. Il n'y a pas une seule manière de vivre sa religion, il y a autant de manières que de croyants. C'est dans cette optique bienveillante que le vivre ensemble est possible.

Nous n'oublions pas les agnostiques, les athées, les amis de la morale laïque, ...

A l'école, les élèves sont amenés à échanger et à se questionner sur le sens des fêtes des différentes religions rencontrées à l'école ou découvertes dans les manuels ou les médias.

Les coutumes, les pratiques appartiennent aux familles et se vivent dans la sphère privée.

Au cours d'éveil religieux, les élèves prennent également conscience que les croyants adaptent leurs coutumes religieuses en fonction de la société dans laquelle ils vivent ou en fonction des nécessités de la situation.

### **Travail en collaboration avec le PMS.**

La psychologue, l'assistante sociale et l'infirmière sont présentes à l'école un jour par semaine (le mardi).

### **A ne pas apporter à l'école :**

Des jeux de la maison, GSM, lecteur MP3,  
Jeux dangereux : canifs, couteaux, pétards...  
Chewing gum, sucettes, chips, glaçons.....Médicaments.

Les objets confisqués à plusieurs reprises ne seront pas rendus.

### **Visites médicales.**

Elles sont organisées par le centre de santé de l'U.C.L.

Les enfants malades doivent être gardés à la maison. **Les médicaments ne sont pas autorisés** à l'école ; néanmoins, en cas de nécessité absolue et avec autorisation écrite du médecin et des parents, ils pourront être remis à l'institutrice uniquement.

### **L'école vous propose diverses activités :**

Activités en cycles dans l'esprit de l'école de la réussite, , gymnastique, psychomotricité, bibliothèque, visites et sorties, voyage scolaire, réunions de parents, fête scolaire, fancy-fair, café des parents, expositions...

Ateliers parascolaires : voir fascicule de l'asbl ECLOSION

Des classes de découvertes sont organisées :

- Classe « nature » de 3 jours pour le cycle 5/8 suivant les projets.
- Classe de mer : une semaine tous les deux ans pour le cycle 8/10.
- Classe vertes et sportives : une semaine tous les deux ans pour le cycle 10/12.

### **Changement d'adresse, de téléphone...**

Il est impératif de nous signaler tout changement : adresse, téléphone, composition du ménage...

### Devoirs.

Les enfants sont vivement invités à raconter à leurs parents ce qu'ils ont fait et appris à l'école. Les devoirs consistent en exercices d'entraînement sur la matière vue en classe, en recherches, en lecture ou en mémorisation.

L'enfant doit toujours pouvoir effectuer son travail seul.

### Frais.

a) Un montant global est demandé pour les frais de l'année : ceux-ci sont appréciés sur base des frais réels de l'année précédente.

Primaires : 80 € pour l'année

Maternelles : 45 € pour l'année

Cette somme comprend : les activités externes et internes (voyage scolaire, journée sportive, expositions, musées, théâtre, cuisine, ateliers divers...).

Cette somme peut être payée en plusieurs fois si nécessaire sur le compte de l'école.

b) Abonnement à une revue selon les classes.

En Primaire, cette revue étant utilisée dans les diverses activités : lecture, mathématique, éveil ...est absolument nécessaire.

### Garderie

**A partir de septembre 2015, c'est l'asbl ECLOSION qui organise et gère le temps de midi, la garderie de fin de journée, la garderie du mercredi après-midi et les parascolaires.**

**Le projet de cette asbl, son mode de fonctionnement, les tarifs et le mode de paiement sont repris dans un fascicule qui vous est remis début septembre.**

La garderie du matin, de 7h30 à 8h00, est gérée par l'école ( 9 € par mois)

### Paiements.

Tous les paiements relatifs : <ul style="list-style-type: none"><li>- aux frais scolaires,</li><li>- à la garderie du matin,</li><li>- aux abonnements aux revues scolaires</li><li>- aux classes de mer, classes vertes</li><li>- ...</li></ul> se font par virement au n° de compte de <b>l'Institut de l'Annonciation</b> <b>BE31 7320 2034 1355</b>	Tous les paiements relatifs : <ul style="list-style-type: none"><li>- aux repas tartines,</li><li>- aux repas chauds (maternelles),</li><li>- à la garderie de fin de journée,</li><li>- à la garderie du mercredi,</li><li>- aux parascolaires,</li></ul> se font par virement au n° de compte de l' <b>asbl ECLOSION</b> <b>BE 64 3631 1005 7452</b>
Il est indispensable d'indiquer le n° de facture ou la communication sur votre virement.	

## **En cas de retard d'absence ou d'accident.**

### Les retards

Nous accordons beaucoup d'importance à la ponctualité. Les cours commencent à 8h30 et nous estimons que tous les enfants, même petits, doivent être à l'heure. Pour l'école primaire, nous devons bien sûr être plus sévères.

Un enfant en retard, c'est souvent la conséquence de parents négligents. Pour éviter de faire vivre à votre enfant le désagrément du retard et ses répercussions, nous comptons sur la ponctualité de chacun.

### Les absences

Si votre enfant est absent, veuillez respecter les règles suivantes :

1. prévenir l'école de l'absence de votre enfant dès le premier jour
2. pour une absence de *moins de trois jours* en primaire, un mot des parents est indispensable
3. pour une absence de *trois jours et plus*, un certificat médical est obligatoire.

Attention : en primaire des absences nombreuses sans justificatifs ou certificats médicaux et des retards répétés, nous obligent à prévenir l'administration de l'enseignement fondamental qui a en charge la loi sur l'obligation scolaire.

### Les accidents

Tout enfant inscrit dans notre école est protégé par nos assurances.

Si votre enfant a un accident constaté à l'école, vous recevrez immédiatement un document d'assurance qui vous permet de recouvrer la totalité des frais médicaux occasionnés en dehors du remboursement de la mutuelle.

Si l'incident a lieu pendant le temps scolaire et la garderie du matin, c'est l'assurance de l'école qui interviendra.

Si l'incident a lieu pendant l'accueil extrascolaire, c'est l'assurance de l'asbl Eclosion qui interviendra.

Si vous ne possédez pas de mutuelle, l'assurance ne vous remboursera qu'une partie des frais et l'école n'est en rien responsable de cette situation.

Si l'accident nécessite un transport à l'hôpital, vous serez prévenus dans les plus brefs délais.

Si l'accident n'est pas constaté à l'école mais que votre enfant se plaint de quoi que ce soit concernant un accident apparemment mineur arrivé à l'école, vous êtes tenus de nous le signaler dans les 24 heures ouvrables. Vous recevrez alors les documents d'assurance nécessaires.

## **Qu'attendons-nous des parents ?**

Etre parent n'est pas un travail facile, la première chose qu'il faut accepter c'est le droit à l'erreur pour tous. Des parents parfaits n'existent pas.

Nous pensons que chacun doit rester à sa place dans sa relation avec l'enfant. Celle d'un parent n'est pas d'être enseignant à la maison. Il faut donc lorsque son enfant rentre de l'école ne pas la recommencer. Cependant votre enfant attend de vous de l'intérêt pour ce qu'il apprend, pour ce qu'il vit. Il faut donc, comme parent être là pour dire qu'apprendre est important.

De petits signes montrent à votre enfant votre intérêt :

- *la signature quotidienne du journal de classe*
- *la signature des documents d'information et leur lecture*
- *la vérification que tous les travaux prévus ont été faits*
- *le dialogue avec votre enfant sur sa journée de classe, ses évaluations, une éventuelle remarque écrite suite à un incident survenu à l'école.*

Nous travaillons parents et enseignants avec comme but de faire évoluer les enfants tant dans leurs savoirs que dans leurs comportements. Nous restons cependant persuadés que les premiers éducateurs de l'enfant restent les parents.

Aidez donc votre enfant :

- *à être ponctuel*
- *à remettre ses travaux proprement et dans les délais*
- *à respecter la LOI et les règles de vie de l'école*
- *à respecter les différences de chacun*
- *à respecter les enseignants et les autres adultes de l'école qui sont responsables de lui.*

Travailler ensemble implique le respect mutuel; si un désaccord survient entre un enseignant ou un parent, nous demandons à chacun de réagir en adulte responsable et de ne pas mêler l'enfant aux différends.

De part et d'autre, en cas de remarques personnelles, nous demandons de mettre les mots sous enveloppe. Nous pensons que le premier sens de la justice est de ne pas punir injustement. Quand un enfant reçoit une sanction ce n'est jamais après une remarque. Nous vous demandons donc de respecter les décisions prises.

Cependant, en cas de sanctions pour votre enfant, nous vous demandons d'en discuter avec lui, de marquer votre désapprobation pour les faits reprochés mais de ne jamais doubler les sanctions.

Lorsqu'un problème ou différend se pose, veuillez toujours avoir comme premier interlocuteur le ou la titulaire de votre enfant.

Rencontrer la directrice pour un problème de classe ne pourra se faire qu'en présence de l'enseignant concerné.

Raymonde Van den Stock  
Directrice